



Le **Service Public**  
au **cœur**

## Déclaration UNSA-Éducation 64

CTSD du Mercredi 6 septembre 2017

Le ministre de l'Éducation Nationale n'aura pas tardé à « mettre en musique » les réformes scolaires voulues par le Président et annoncées dès sa campagne. Au nombre de quatre (dédoublage des classes de CP /CE1, dérogation aux 5 matinées de classe, assouplissement de la réforme du collège et dispositif « devoirs faits »), elles se trouvent complétées par une initiative chère à Jean Michel Blanquer : l'évaluation. Pour l'UNSA Education, **cette précipitation va à l'encontre de ce qui est nécessaire en éducation : investir un temps long et le faire en concertation avec les professionnels.** Si l'on ajoute à ces mesures la suppression des contrats aidés d'EVS administratifs, les enseignants voient leurs tâches se complexifier et, en guise de récompense, le gouvernement remet en cause les engagements de revalorisation financière fixés dans le cadre du PPCR. Pour l'UNSA Education, ces mesures ne permettront pas de résoudre la crise du recrutement dans l'Éducation Nationale mais l'aggraveront.

Dans le premier degré, 85 contrats aidés ont reçu la semaine dernière leur lettre de non renouvellement. Porteuse des évolutions nécessaires de la direction et du fonctionnement de l'école, l'UNSA Education ne peut pas laisser faire sans rappeler la nécessité de cette aide administrative qui avait été actée dans le protocole sur la direction d'école que nous avons signé en 2006. **L'aide administrative a toujours été la variable d'ajustement de la politique des emplois aidés. Cette disparition va contribuer à la dégradation des conditions de travail des directeurs.** L'UNSA Education réclame le maintien de l'existant et la création à terme d'un secrétariat pérenne.

Concernant les autres contrats aidés qui interviennent dans les établissements du 2<sup>nd</sup> degré, pouvez vous, M le DASEN, nous faire état de la situation dans les Pyrénées Atlantiques ? L'UNSA Education revendique ici leur utilité dans les établissements ; cette présence d'adultes supplémentaires est une participation nécessaire au fonctionnement de la vie scolaire et de l'administration de certains établissements. De plus, les contrats aidés ne concernent pas que l'École. Certains sont employés par les collectivités locales, avec des impacts directs sur l'école et les élèves (périscolaires, TAP, cantine, associations etc.). **L'UNSA Education dénonce cette baisse conséquente de moyens qui impacte fortement le quotidien des élèves et le fonctionnement des écoles, et accompagnera les collègues dans leurs actions.**

Le retour à la semaine de 4 jours du quart des écoles du département n'est pas sans conséquence en termes de gestion du personnel mais a aussi un impact non négligeable sur les moyens « non mobilisables ». Ceci est d'autant plus regrettable que notre département ne sera plus excédentaire comme il l'était lors des rentrées précédentes. La difficulté devant laquelle les services académiques et les services de circonscription sont placés entraîne d'ores et déjà une ponction sur les moyens de

remplacement qui feront très vite défaut. **Cette situation sans précédent dans le 64 pèsera sur le travail de nos collègues et sur la qualité de l'enseignement.** Quelles solutions proposez vous pour face à ce déficit d'enseignants ? Pouvons-nous envisager l'ouverture d'une liste complémentaire au CRPE comme l'ont déjà fait certains départements de l'Académie ?

**L'UNSA Education reste vigilante sur la décision de Monsieur le ministre du dédoublement des classes de CP** et sur l'échéancier donné pour l'élargissement aux classes de CE et aux autres REP. Si nous approuvons la nécessité de porter les efforts sur les zones où la difficulté scolaire est la plus importante, nous défendons aussi la pérennisation des **postes « Plus de maîtres que de classes »**. **C'est un moyen de travailler en équipe en portant des regards croisés sur les difficultés de l'élève.**

Pour le 2<sup>nd</sup> degré, les documents préparatoires à ce CTSD présentent 6 ouvertures pour 5 fermetures pour les collèges de notre département. **Ces ajustements de rentrée montrent la fragilité de nos établissements ruraux** (Bidache, Lasseube). La fermeture d'une division dans ces petites structures impacte fortement les effectifs moyens des niveaux concernés. L'UNSA Éducation sera vigilante sur les conditions d'accueil dans ces établissements. De plus, la fermeture de 2 classes de 6<sup>ème</sup> dans 2 collèges REP nous interroge. Cette décision acte une baisse durable des moyens vers des établissements fragiles et dégrade les conditions de travail des élèves et des enseignants. L'UNSA Éducation craint par cette décision une dégradation de la mixité sociale dans des secteurs géographiques à forte concurrence scolaire (CLG Jeanne d'Albret).

**Concernant le dispositif « Devoirs faits » au collège**, nous pouvons saluer ici la louable intention de combattre les inégalités entre élèves en termes d'accompagnement et de ressources. Cependant, les moyens de la mise en œuvre de cette mesure ne sont pas très clairs. S'adressera-t-elle à tous les élèves ou aux seuls volontaires ? Fera-t-on appel aux enseignants, aux assistants d'éducation, aux associations, aux bénévoles ? Pouvez-vous, M le DASEN nous éclairer sur la mise en place de ce dispositif dans les établissements de notre département car, pour l'UNSA Éducation, **l'accompagnement du travail personnel des élèves au collège est LE vrai sujet, ce qui est différent de faire ses devoirs à la maison.**

Enfin, une circulaire avant l'été autorisait des assouplissements dans la réforme du collège en rétablissant les enseignements facultatifs (latin, bilangues). L'UNSA Education souhaiterait connaître le bilan de cette décision dans les collèges des Pyrénées Atlantiques.

Pour conclure, en référence à un des auteurs chers à notre ministre de l'Éducation Nationale, nous citerons Jean de La Fontaine : « La méfiance est mère de sureté ». C'est pour le moins ce que nous inspire cette rentrée. **L'UNSA Éducation attend du ministre qu'il substitue les déclarations de confiance par des preuves de confiance**, par la reconnaissance du professionnalisme en ne dénigrant pas le travail accompli jusqu'ici. Il faut qu'il arrête de citer l'exemplarité des établissements privés et rappelle le travail continu d'innovation des collègues de l'enseignement public qui ne le font pas pour l'attractivité de leur école ou de leur établissement, mais pour la réussite de tous les élèves, notamment les plus fragiles.